

ARRETE N°005..... /2021/DEETS du 10 mai 2021
portant nomination de la cheffe de pôle concurrence consommation et répression des fraudes et
métrologie de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayotte.

**LE DIRECTEUR DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES
SOLIDARITES DE MAYOTTE**

- VU le code du travail ;
- VU le code de la consommation ;
- VU le code de l'action sociale et des familles
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU L'arrêté n°2021/DCS/452 du 31 mars 2021 portant création de la DEETS de Mayotte ;
- VU L'arrêté du 31 mars 2021 portant nomination de M. Patrick BONFILS à l'emploi de directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Mayotte (DEETS) ;

ARRÊTE

Article 01 :

Mme Zainabou MADJINDA, inspectrice de la concurrence consommation et répression des fraudes est nommée responsable du pôle concurrence consommation et répression des fraudes et métrologie (pôle C) à la DEETS de Mayotte.

Article 02 :

Le Préfet de Mayotte et le directeur de la DEETS sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Patrick BONFILS

